

# LES MARCHÉS D'ÉTUDES ET DE DÉFINITION

## PUBLIC

Acheteurs, rédacteurs de marchés

## PRÉ-REQUIS

Connaître les principes de base de la réglementation des marchés publics

## OBJECTIFS

### Savoirs :

- Identifier les marchés de définition et le cadre réglementaire qui s'y applique
- Connaître les spécificités des achats de prestations intellectuelles
- Identifier les différents modes de mise en concurrence

### Savoir-faire :

- Mettre en oeuvre le CCAG-PI et l'adapter
- Choisir les options liées à la propriété de l'étude
- Gérer les étapes des procédures de mise en concurrence
- Gérer les étapes de l'étude et de sa rémunération

## THÈMES TRAITÉS (1 jour)

### Définition des différents marchés d'études et de leurs caractéristiques

- les études de définition : domaine, mode d'utilisation, résultats attendus
- les études de réalisation
- les études spécifiques dans le domaine des travaux

### Scénarios d'enchaînement des marchés d'études

- l'objet et l'étendue des marchés de définition
- les liens avec les marchés d'aval
- la sélection du ou des titulaires de marchés de définition
- les conséquences sur les marchés d'études d'exécution

### LA MISE EN CONCURRENCE DES PRESTATIONS

#### Le calcul des seuils : les règles du code des marchés publics

#### Exercices d'application

#### La préparation du contrat

- dans le cadre d'une option classique
- dans le cadre d'un appel à projets

### LES CLAUSES DU MARCHÉ D'ÉTUDES

#### Les clauses liées à la propriété et à l'exploitation des résultats

#### Les clauses liées à la conduite et à la validation de l'étude

#### Les modalités de paiement d'une prestation d'étude

### LE SUIVI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

#### Les spécificités du suivi d'un marché de définition

- le rendu
- les modalités de réception
- les modalités de paiement d'un marché
- les suites possibles

## LIEU & DATE

Paris  
(1 session)  
2 avril 2010

## PRIX

440 euros net de taxe  
(déjeuner compris)

# BULLETIN D'INSCRIPTION



Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_

demande l'inscription de M  Mme  Mlle

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction (**important**) : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Ancienneté dans la fonction : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'organisme : \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Fax.: \_\_\_\_\_

Au stage : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ Période du : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Titre du signataire : \_\_\_\_\_

Signature

Cachet

## Convocation

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 10 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

## Facturation

La facture d'un montant de \_\_\_\_\_ euros sera adressée dès la fin du stage

Adresse de facturation (si différente) : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS PRATIQUES

### INSCRIPTION

Toute inscription par téléphone, par messagerie électronique ou par notre site Internet devra être confirmée par courrier ou par télécopie.

### CONVOCACTION

Les stagiaires recevront 10 jours avant le début de la formation une convocation qui leur précisera le lieu de la formation et les horaires.

### CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

À l'issue de la formation le CFPA adresse, au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture valant convention simplifiée de formation. Toutefois, sur simple demande, le CFPA établit une convention de formation.

### ANNULLATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, il prendra contact par téléphone avec le stagiaire ou le service prescripteur. Toute annulation ou report sera confirmé par écrit. Le CFPA doit impérativement être informé de tout report ou annulation d'inscription ; cette opération doit intervenir avant le 10<sup>e</sup> jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais devra être réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

**MERCI DE PHOTOCOPIER CE DOCUMENT ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE**

CENTRE DE FORMATION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'ASSISTANCE

9, avenue Ferdinand de Lesseps 91420 Morangis

Tél.: 01 69 09 67 56 - Télécopie : 01 69 34 53 78

Site : [www.cfpa-formation.fr](http://www.cfpa-formation.fr) - e-mail : [info@cfpa-formation.fr](mailto:info@cfpa-formation.fr)

